



Laurent BAUMEL  
Maire de BALLAN-MIRÉ

## SAISINE DU CONSEIL CONSULTATIF

N° 2010 - 06

le 12 mars 2010

### Objet : Les séniors dans la Commune

aux membres du Conseil Consultatif

Conformément à l'article 2.2 du Règlement Intérieur du Conseil Consultatif de BALLAN-MIRÉ adopté par la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2008, je sollicite l'avis de votre Conseil sur la place et les besoins des séniors dans la Commune

#### 1- Contexte et objet de la saisine

L'allongement de l'espérance de vie (75 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes) constitue une des évolutions démographiques majeures. Même si le taux de natalité reste plus élevé en France que dans d'autres pays européens, ce phénomène se traduit par un vieillissement sensible de la population.

Notre Commune s'inscrit pleinement dans ce phénomène. Le poids démographique des plus de 60 ans à BALLAN-MIRÉ s'est sensiblement alourdi en 7 ans avec une progression de + 32 %, faisant passer la part de cette tranche d'âge par rapport à la population totale de 17 % en 1999 à 22 % en 2006, soit 1 660 personnes. Les plus de 75 ans représentent 523 personnes.

Au niveau national et départemental, ces évolutions soulèvent des problèmes bien connus : le financement des retraites, la prise en charge de la dépendance... Mais la progression du nombre et de la part des séniors dans la population pose également des questions à nos Communes : la place faite aux « jeunes retraités » encore actifs dans la vie de la cité, les relations intergénérationnelles, les conditions de vie quotidienne des plus âgés...

En 2009, la Municipalité a élargi les systèmes de navette gratuite dans le cadre de la saison culturelle. Elle s'est également associée à Val Touraine Habitat pour préparer une opération de réhabilitation des « pavillons personnes âgées ».

Mais elle souhaite appréhender globalement la question du vieillissement en prenant en compte la diversité des besoins des séniors (qualité de vie, loisirs, santé, vie sociale, transmission générationnelle) dans leurs différents temps de vie. Elle souhaite également que les actions à destination des séniors soient conçues comme un tout cohérent où chacun agit selon ses propres missions, en complémentarité avec les différents acteurs concernés.

#### II. Questions à aborder

Quatre questions pourront notamment être abordées dans le cadre de cette saisine :

- 1) Comment favoriser une implication encore plus forte des séniors actifs riches de leurs dynamisme, expériences, compétences et disponibilités dans la vie communale (événements festifs et culturels, jumelages, vie associative, actions citoyennes et solidaires,...) ;

- 2) Comment organiser l'espace urbain et quelles mesures prendre pour favoriser une cohabitation harmonieuse des générations dans la ville ? Comment susciter des liens positifs entre les générations ?
- 3) Quels besoins prendre en charge pour favoriser le maintien à domicile des personnes les plus âgées ?
- 5) Quels aménagements pour favoriser les déplacements des personnes les plus âgées sur la Commune ?

Cette liste de questions n'est évidemment pas limitative et le Conseil est libre de mener la réflexion dans les directions qui lui paraîtront les plus pertinentes.

### **III - Délais - Moyens**

Un état des lieux de l'existant, des potentialités et des besoins spécifiques de la population concernée sont indispensables, en s'appuyant sur la rencontre des personnes concernées et des personnes impliquées à leur service.

Ensuite, il s'agit de dresser un ensemble d'actions susceptibles de répondre aux manques en tenant compte des potentialités existantes dans la Commune mais en suggérant également des solutions nouvelles et réalistes.

De nombreuses Collectivités connaissent les mêmes problématiques et il sera sûrement utile de dresser un catalogue d'initiatives prises dans ce domaine, tout en tenant compte bien évidemment des spécificités de notre Commune.

Diverses associations et initiatives institutionnelles ou individuelles existent déjà à BALLAN-MIRÉ et devront être répertoriées, consultées et éventuellement des pistes de soutien et d'accompagnement définies.

L'ampleur et l'importance de la tâche exigent que le Conseil consultatif dispose du temps nécessaire. Aussi, je souhaite pouvoir disposer de l'avis de votre Conseil au début de l'année 2011.

Le Directeur Général des Services, M. Martial BOURDAIS, se tiendra à la disposition des rapporteurs généraux, selon les modalités définies par le règlement intérieur, pour vous fournir, les éléments, documents ou contacts dont vous auriez besoin pour nourrir votre analyse.

#### **Pièces jointes :**

- Un dossier thématique Insee - Commune de Ballan-Miré - recensement 2006 :  
<http://www.statistiques-locales.insee.fr>  
<http://recensement.insee.fr/accesTableauxDetailles>

Le Maire,

**Laurent BAUMEL**